



RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

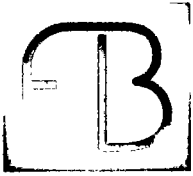
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01121
Numéro SIREN : 431 728 005
Nom ou dénomination : 2AD DECORS

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2015 sous le numéro de dépôt A2015/014634



Florent BERNIER
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Cour d'appel de Toulouse

2 AD DECORS

SARL au capital de 7 622 €
2A, chemin de Saint-Germier
31190 GREPIAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

63

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 juillet 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

– les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 106 282 €, en baisse par rapport à l'exercice précédent de -5 916 €, un bénéfice de 21 309 €, contre un bénéfice de 12 385 € au 30 juin 2014, des capitaux propres de 29 694 €, un endettement de 13 507 € inférieur aux capitaux propres dont 3 375 € correspondent au compte courant d'associé ;

La situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lavelanet de Comminges, le 21 septembre 2015

Florent BERNIER
Commissaire aux comptes et à la transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'B' intertwined, with a horizontal line across the middle.

